



Le président Paul Biya a signé ce 24 avril, un décret portant répartition par catégorie des membres du Conseil économique et social.

Par décret présidentiel signé ce lundi 24 avril, le Chef de l'Etat Paul Biya a reparti par catégorie les membres du Conseil Economique et Social. L'article 3 du décret précise que les membres du CSE sont choisis dans le respect des linguistiques, régionaux et du genre.

Décret fixant la répartition par catégorie des membres du Conseil Economique et Social. [#PaulBiya#Cameroun pic.twitter.com/sxPZtPO4M1](https://twitter.com/sxPZtPO4M1)

— President Paul BIYA (@PR_Paul_BIYA) [April 24, 2023](https://twitter.com/sxPZtPO4M1)

A noter que le Conseil économique et social constitue auprès des pouvoirs publics du Cameroun, une assemblée consultative qui assure la représentation des principales activités économiques et sociales, favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et contribue notamment à l'élaboration de la politique économique et sociale du Gouvernement. Le Conseil économique et social donne son avis sur des projets de lois, d'ordonnance ou de décret ainsi que des propositions de lois.